

DEC100258DR14

**Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC080039SDV du 15/01/2009 nommant Monsieur Jean-Philippe GIRARD directeur de l'unité de recherche n° 5089 (UMR, IPBS) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 6 décembre 2010 ;

Considérant que Monsieur Renaud ALBIGOT a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alsace du CNRS du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010.

Article 1

Monsieur Renaud ALBIGOT, Assistant Ingénieur,

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5089, à compter du 9 août 2010.

Monsieur Renaud ALBIGOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Renaud ALBIGOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 6 décembre 2010

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional
du CNRS

Le Président de l'Université
Paul Sabatier